



## **CONCESSIONS EXPIRANT EN 2017**

Le Maire de Garches a l'honneur de prévenir les familles que les concessions ci-dessous désignées sont arrivées à terme.

En l'absence de renouvellement avant la date du 1<sup>er</sup> juin 2026, la Ville procédera à la reprise des concessions.

<b>Famille</b>	<b>Interlocuteur</b>	<b>Achat</b>	<b>Durée</b>	<b>Expiration</b>	<b>Emplacement</b>
ANDRE	M. DEVILLARD Louis	15/11/2002	15 ans	14/11/2017	Division H / Allée 15 / n° 378b
JARDEL	M. GALLOIS Louis	20/02/2002	15 ans	19/02/2017	Division F / Allée 11 / n° 337

Conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 16 avril 2026

Le Maire de Garches